

Alerte Action Urgente. Campagne internationale

Algérie : Peine de prison pour avoir mangé pendant le Ramadan - Demandons la libération immédiate des condamnés et la révision du procès

jeudi 9 octobre 2008, par [SIAWI](#) (Date de rédaction antérieure : 7 octobre 2008).

Arrêtées à la mi septembre, six personnes ont été condamnées à 4 ans de prison ferme et mille euros d'amende par le Tribunal de Biskra dans le Sud de l'Algérie le 29 septembre 2008 . Elles étaient accusées d'avoir mangé avant la fin du jeûne du Ramadan (voir ci-dessous l'article du *Figaro*).

Alors que la constitution algérienne garantit la liberté de culte, de conscience et d'opinion, les juges ont utilisé l'article 142 bis 2 du code pénal pour justifier la condamnation ; cet article prévoit des peines de 3 à 5 ans de prison pour quiconque '*offensera le Prophète et dénigrera les dogmes de l'Islam par voie d'écrit, de dessin, de déclaration et de tout autre moyen*'.

Il est clair que l'offensive intégriste porte ses fruits : le gouvernement leur donne des garanties, les lois de la république sont petit à petit remplacées par la 'loi divine' dans son interprétation intégriste, et si les juges prennent encore la peine de détourner des articles du code pour justifier leurs décisions, il est à craindre que cette précaution ne soit bientôt même plus nécessaire.

Pour éviter la talibanisation de l'Algérie et faire reculer le gouvernement et sa justice dans sa politique de compromission, nous appelons toutes et tous à entreprendre toute démarche (pétitions mais aussi délégations aux ambassades d'Algérie, manifestations, articles dans la presse, aide légale aux condamnés, etc...) auprès des autorités algériennes pour exiger avant toute chose la libération immédiate des condamnés, au motif que ce jugement contredit les droits garantis par la constitution. Demandons également la révision de leur procès.

SIAWI - Secularism Is A Women's Issue

Exemple de courrier à adresser aux ambassadeurs d'Algérie :

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Tribunal de Biskra a condamné à quatre ans de prison, le 29 septembre, six personnes pour avoir mangé avant la fin du jeûne du Ramadan. Ce jugement bafoue la Constitution de la République Algérienne qui garantit la liberté de culte, de conscience et d'opinion. Nous demandons donc la libération immédiate des condamnés et la révision ultérieure de leur procès.

Veillez agréer, etc...

Algérie : 4 ans ferme pour ne pas avoir respecté le ramadan

C.J (lefigaro.fr) avec AFP

Les six condamnés avaient été surpris en train de manger en plein centre-ville de Biskra, une ville du sud-est du pays, avant la rupture du jeûne.

Une nouvelle fois, la justice algérienne se fait remarquer par son zèle sur les questions religieuses. Six hommes, accusés de ne pas avoir respecté « un fondement de l'Islam, celui du ramadan », ont été condamnés, le 29 septembre, à quatre ans de prison ferme par le tribunal de Biskra, une ville située à 420 km au sud d'Alger. Les prévenus, qui devront aussi s'acquitter d'une amende de 1.000 euros, avaient été arrêtés, mi-septembre, pour avoir mangé en public, avant le coucher du soleil, qui marque la rupture du jeûne.

Le verdict scandalise certains médias et les défenseurs des droits de l'homme. S'alimenter pendant le jeûne du ramadan est certes un sacrilège aux yeux des religieux, mais n'est absolument pas illégal. La loi comme la constitution algérienne qui garantit la liberté de culte, de conscience et d'opinion, n'a jamais prévu de sanctionner les citoyens qui dérogent à ce pilier de l'Islam. Le « délit » pour lequel ont été condamnés les prévenus ne correspond à aucune qualification pénale. Le juge du tribunal d'instance de Biskra, a « contourné » la législation : la logique qui sous-tend son jugement s'inspire de l'article 144 bis 2 du code pénal qui encadre la liberté d'opinion. Cependant, cette disposition créée en 2001 ne concerne à priori que les...journalistes.

Le 144 bis 2 instaure « *des peines d'emprisonnements de 3 à 5 ans pour quiconque offensera le prophète (...) et dénigrera les dogmes de l'Islam par voie d'écrit, de dessin, de déclaration et de tout autre moyen* ». « *A partir de là, c'est la qualification même du délit qui a été faussée* », dénonce M^e Boudjemaa Ghechir, président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) dans les colonnes du quotidien *El Watan*. « *Ces personnes ont été condamnées pour s'être moquées d'un précepte de l'Islam, alors que rien ne prouve qu'il s'agissait de moquerie* », souligne-t-il. Autre signe, selon lui, que le jugement de Biskra est irrationnel : une trentaine de personnes, qui avaient été arrêtées quelques jours avant les six prévenus pour avoir elles aussi mangé avant l'heure, ont été laissées en liberté après avoir présenté des excuses.

« Les talibans ne sont pas aussi stricts »

« *La loi divine elle-même ne prévoit pas de pénalité sévère, et même le régime des talibans n'est pas aussi strict [que le jugement de Biskra]* », a déploré un spécialiste du droit algérien. « *C'est un précédent dangereux. On peut imaginer demain un juge interpellé des citoyens marchant dans la rues, à l'heure de la prière, parce qu'ils ne sont pas à la mosquée* », a mis en garde un éditorialiste d'*El Watan* qui y voit une démonstration supplémentaire de la campagne de moralisation à laquelle se livre la police qui s'est transformée en redresseur de torts, veillant aux « bonnes mœurs » et chassant les « mécréants ».

Sous couvert de « lutte contre les sectes », les procès pour « délit de chrétienté » se multiplient dans l'Ouest algérien depuis le début de l'année. Le ministre des Affaires religieuses suspecte ainsi les

évangélistes de chercher à « constituer une minorité (de chrétiens) en vue d'immixtions étrangères » dans les affaires intérieures de l'Algérie. Figure emblématique de ce durcissement : Habiba Kouider. Arrêtée en possession de bibles et d'évangiles, trois ans de prison ont été requis contre la jeune femme. Face au tollé qui a suivi, le juge a demandé un « complément d'enquête ». Habiba Kouider attend toujours son verdict.

Source : Le Figaro.fr :

<http://www.lefigaro.fr/international...>